

Ici et ailleurs

• Ebola  
**L'Église s'adapte aux contraintes de la lutte**  
 Les fidèles de Goma, dans l'est de la République démocratique du Congo (RDC), ne se serrent plus les mains pendant le culte en signe de paix, afin d'éviter tout risque de contamination au virus d'Ebola, et invitation est faite aux croyants de se laver les mains avant d'accéder à l'église. Ces mesures ont été prises par les autorités ecclésiastiques du diocèse de Goma après qu'un premier cas d'Ebola a été découvert dans cette ville, poussant l'Organisation mondiale de la santé (OMS) à élever la dixième épidémie d'Ebola en RDC au rang d'"urgence de santé publique de portée internationale".

• Médias  
**Raïssa Laure Medza dans ses fonctions!**



Photo : D.R

Nommée chef de service Sport de Gabon première à Gabon Télévisions par le Conseil des ministres du jeudi 18 juillet dernier, Raïssa Laure Medza a été installée officiellement dans ses fonctions hier. Elle remplace Pablo Moussodji Ngoma en poste depuis 2007 et devient ainsi la première femme à ce poste, tous médias du groupe confondus. Arrivée au service Sport en 2005, Laure Medza a gravi tous les échelons avant de se retrouver à ce nouveau poste.

•Soudan du Sud  
**L'hymne national seulement en présence du président**

Le président sud-soudanais Salva Kiir a interdit que l'hymne national du pays soit joué ou chanté en son absence, arguant que ce dernier est utilisé de manière abusive par certains responsables gouvernementaux, a annoncé hier le ministre de l'Information. "Il est porté à l'attention de tous que l'hymne national est destiné uniquement au président, lors de cérémonies auxquelles le président participe, et non pour tout le monde", a déclaré à l'AFP le ministre de l'Information, Michaël Makuei.

Rassemblés par LLIM & L.R.A.

Vie des syndicats/La Cosynap

Pour la mise en place d'une Commission nationale du dialogue social

CM  
 Libreville/Gabon

**C'EST** à la faveur d'une conférence de presse animée, jeudi dernier, que la Confédération syndicale des agents publics, parapublics et privés (Cosynap) s'est exprimé sur plusieurs sujets dont la décision portant la trimesrialisation du paiement des pensions des retraités du secteur privé par la Caisse nationale de sécurité sociale (Cnss). Tout en saluant la décision palliative et d'apaisement prise par l'ancienne directrice générale de la Cnss, Nicole Assélé, le président de la Confédération, Joël Ondo Ella, a invité à l'examen du nouveau Code de protection sociale entre la Cnss, le patronat et les partenaires sociaux car,



Photo : CM

Un aperçu des responsables syndicaux présents à la conférence de presse de la Cosynap.

selon lui, "la Cnss a besoin d'un remède qui guérirait le mal et non d'un calmant". S'agissant de la déclaration récente de la confédération Dynamique unitaire (DU),

la Cosynap dit condamner avec "la plus grande fermeté" la maladresse communicationnelle de DU qui est de nature à contribuer à "un recul du syndicalisme dans un pays". Par contre,

le président de la Cosynap invite le pouvoir exécutif à l'assouplissement de sa position afin d'éviter la rupture de la corde du climat socio-économique tout en invitant chacune

des parties à s'abstenir de la démesure, de la provocation et de toute forme d'initiative personnelle ou collective pouvant compromettre la cohésion sociale et l'unité nationale. Joël Ondo Ella a enfin sollicité la mise en place d'un organe régulateur de l'éthique et du fonctionnement des organisations syndicales. " Cet organe devra éviter de toujours recourir à la justice toutes les fois que les incompréhensions, les dérapages ou les questions d'éthiques interviendront dans le mariage gouvernement-partenaires sociaux. Ce sera une tribune qui nous sera favorable de veiller au code de bonne conduite, au règlement et à la prévention des conflits sociaux et interprofessionnels ", a expliqué le leader syndical.

À la clôture de son année syndicale

Le Sena se réjouit du déroulement d'une année scolaire sans heurts



Photo : F.B.E.M

Le bureau du Sena lors d'un précédent point- presse.

F.S.L.  
 Libreville/Gabon

**PROFITANT** de la clôture, le mardi 17 juillet dernier, de son année syndicale pour l'exercice 2018-2019, le Sena (Syndicat de l'éducation nationale) s'est réjoui, lors d'un point- presse tenu à son siège de la Peyrie, du déroulement d'une année scolaire 2018-2019 sans heurts, marquée notamment par l'organisation réussie des examens de fin d'année (Cep, BEPC, baccalauréat, etc.) et des bons résultats enregistrés. Rappelant les différentes rencontres auxquelles vient de prendre part la structure syndicale, notamment à Abidjan et Grand-Bassam en Côte d'Ivoire, et à Kigali (Rwanda), ou à Addis Abeba (Éthiopie), son secrétaire général, Fridolin Mve Messa, a réitéré la disponibilité du Sena à solliciter une audience auprès du ministre de l'Éducation

nationale pour aborder ensemble les sujets brûlants de l'heure.

"La période des grandes vacances doit être mise à profit pour régler tous les problèmes en suspens aux fins d'espérer une rentrée des classes 2019-2020 un peu plus sereine", a-t-il déclaré.

Le Sena n'a pas manqué d'interpeller à nouveau le gouvernement sur l'insuffisance des structures d'accueil à l'origine des effectifs pléthoriques, les blocages des concours professionnels (Eni, ENS, INJS, Ena, EPCA, Enam) pour la formation continue et verticale, le gel des situations administratives, le déficit de plus de 8000 enseignants au secondaire, etc.

"C'est également le lieu pour nous d'interpeller à nouveau le gouvernement sur l'épineux problème lié à la réforme des bourses scolaires qui nécessite une large réflexion au regard des indicateurs issus des

résultats du baccalauréat 28000 candidats, ils sont obtenu la moyenne de cette année. Sur plus de moins de 300 élèves à avoir 12/20", a-t-il souligné.




## Communiqué :

**La Direction Générale de la Documentation et de l'Immigration informe les usagers que de nouveaux horaires sont adoptés afin de résorber les problèmes d'affluence au service des passeports à partir du Lundi 22 juillet 2019, et ce pour une durée de trois mois.**

**Le service sera donc ouvert au public :**

- Du lundi au vendredi de 7h30 à 20h ;
- Le samedi de 9h à 14h.

**Par ailleurs, il est mis en place un bureau dédié à l'étude des dossiers en instance afin de leur donner suite dans des délais raisonnables.**

**La DGDI**